



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Savoie

éducation  
nationale



Chambéry, le 2 juin 2017

L'Inspecteur d'Académie  
Directeur académique  
des services de l'éducation nationale  
de la Savoie

à

Mesdames et Messieurs  
les enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
S/c  
Mesdames les inspectrices de Circonscription  
Messieurs les inspecteurs de Circonscription

**Objet : CAPA-SH 2017**

Division du 1<sup>er</sup> degré

Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 créant le CAPA-SH  
Arrêté ministériel du 5 janvier 2004 relatif aux options du CAPA-SH  
Arrêté ministériel du 5 janvier 2004 relatif à l'organisation du CAPA-SH  
Arrêté rectoral DEC 3/ XIII/17/160 du 16 mai 2017 portant ouverture de la session 2017 –  
exceptionnelle - conduisant à l'obtention du CAPA-SH destinée aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
engagés au 12 février 2017 dans les formations préparant au CAPA – SH.

Affaire suivie par :  
Catherine BECCU

Téléphone  
04.79.69.16.36

Télécopie  
04 79 69 90.39

Mail :  
Catherine.beccu@ac-grenoble.fr

Le registre d'inscriptions à l'examen du CAPA-SH 2017 (certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) est ouvert :

**du mardi 6 juin 2017 au lundi 3 juillet 2017 inclus  
(cachet de la poste faisant foi)**

Le dossier d'inscription peut être téléchargé sur le site de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie.

Il devra être retourné au plus tard le **lundi 3 juillet 2017**, à :

**D.S.D.E.N. SAVOIE**

Division du 1<sup>er</sup> degré – Bureau 302  
131 avenue de Lyon, 73018 CHAMBERY CEDEX

Adresse postale :  
Direction des Services  
Départementaux de  
l'Éducation Nationale de la  
Savoie, 131 avenue de Lyon  
73018 Chambéry Cedex

L'examen est ouvert aux professeurs des écoles titulaires et instituteurs ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privé sous contrat rémunérés sur échelle de rémunération de professeur des écoles ou d'instituteur.

L'examen du CAPA-SH est composé de deux épreuves consécutives :

- une épreuve professionnelle comportant la conduite de deux séquences d'activités professionnelles de 45 minutes chacune, suivie d'un entretien avec le jury d'une durée d'une heure.
- une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel. La durée de la soutenance est de 30 minutes, la présentation par le candidat n'excédant pas dix minutes.

**Les candidats adresseront, en recommandé avec accusé de réception, leur mémoire professionnel en quatre exemplaires, au service de la Division du 1<sup>er</sup> degré de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie, pour le lundi 16 octobre 2017 (cachet de la poste faisant foi).**

**Tout candidat qui ne respectera pas la date fixée ne pourra se présenter aux épreuves.**

Pour le recteur et par délégation,  
L'Inspecteur d'Académie – Directeur académique

Frédéric GILARDOT

